



## **Conditions générales de partenariat Web Days Convention 2026**

**Événement :** Web Days Convention

**Date :** jeudi 5 février 2026

**Lieu :** Centre de Congrès, 13120 Aix-en-Provence, France

### **1. Objet**

Les présentes Conditions Générales de Partenariat (ci-après « CGP ») régissent les relations entre l'organisateur de la Web Days Convention (ci-après « l'Organisateur ») et les entreprises, associations ou institutions (ci-après « le Partenaire ») participant à l'événement dans le cadre d'une offre de partenariat. Les CGP précisent les droits et obligations des parties. Les dispositions particulières relatives au niveau de partenariat, aux tarifs et avantages détaillés figurent dans le document intitulé « Proposition de partenariat », accepté et signé par le Partenaire.

### **2. Offres de partenariat**

Trois formules principales sont proposées :

- Partenaire SPONSOR : participation sans stand, avec visibilité sur les supports de communication et les contenus web.
- Partenaire SPONSOR VIP : participation avec stand, , avec visibilité sur les supports de communication et les contenus web, présence sur place et possibilités d'animations.
- Partenaire SOLIDAIRE : participation destinée à financer des tickets d'accès offerts à des étudiants et demandeurs d'emploi.

Certaines combinaisons (notamment VIP + Solidaire) peuvent donner lieu à des avantages supplémentaires, mentionnés dans la proposition de partenariat.

### **3. Modalités d'inscription**

La participation devient définitive à réception du bon de commande signé ou de la Proposition de partenariat validée par le Partenaire, accompagnée du règlement selon les modalités précisées. L'Organisateur se réserve le droit de refuser une demande si les capacités d'accueil sont atteintes ou si l'activité du Partenaire est jugée incompatible avec l'esprit de l'événement.

### **4. Prestations fournies**

L'Organisateur s'engage à fournir les prestations correspondant à la formule choisie : mise en avant du logo et du nom du Partenaire sur les supports de communication ; mise à disposition d'un espace (pour les offres VIP) avec mobilier de base ; visibilité sur le site web et les programmes ; accès aux conférences selon le quota prévu ; accompagnement logistique avant et pendant l'événement. Les détails précis figurent dans la Proposition de partenariat.

### **5. Engagements du partenaire**

Le Partenaire s'engage à fournir les éléments graphiques et descriptifs nécessaires dans les formats et délais communiqués ; respecter les consignes de montage, de sécurité et de présence pendant l'événement ; ne pas modifier l'affectation de son stand ni le partager

---

sans accord préalable ; veiller à la conformité de ses animations, jeux, supports et goodies avec la législation et la charte de l'événement.

## 6. Conditions financières

Les tarifs applicables sont indiqués dans un devis. Le règlement s'effectue selon les modalités fixées dans le devis. En cas de retard de paiement, l'Organisateur se réserve le droit de suspendre les prestations correspondantes. Toute annulation de la part du Partenaire après validation ne donne pas lieu à remboursement, sauf accord écrit exceptionnel.

## 7. Annulation ou modification de l'événement

En cas de report, de modification substantielle ou d'annulation de l'événement pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur, les sommes versées pourront être partiellement ou totalement réaffectées à une édition ultérieure. Aucun dédommagement complémentaire ne pourra être réclamé.

## 8. Responsabilité et assurance

Le Partenaire est seul responsable des biens et matériels apportés sur le site. Il lui appartient de souscrire une assurance couvrant ses risques (vol, détérioration, responsabilité civile). L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dommage ou préjudice causé à des tiers.

## 9. Communication et propriété intellectuelle

Le Partenaire autorise l'Organisateur à utiliser son logo, sa marque et ses visuels uniquement dans le cadre de la promotion de l'événement. Ces éléments demeurent la propriété exclusive du Partenaire. Le Partenaire s'interdit d'utiliser le nom, le logo ou l'image de l'événement sans autorisation écrite préalable.

## 10. Données personnelles

Les informations collectées sont utilisées uniquement pour la gestion du partenariat et la communication autour de l'événement, conformément à la réglementation en vigueur (RGPD).

## 11. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGP sont régies par le droit français. Tout litige relatif à leur interprétation ou exécution sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de Aix-en-Provence.

## 12. Acceptation

La signature de la Proposition de partenariat emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Partenariat.